



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de HAUTEFAGE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 1

Numéro Délibération : MA-DEL-2026-034

Date de la convocation : 01/06/2026

Date d'affichage : 05/06/2026

Nombre de voix POUR : 11

Nombre de voix CONTRE : 0

Nombre d'ABSTENTION : 0

Le 05 juin 2026 à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFAGE régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à Salle de réunion de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe EYRIGNOUX**, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Philippe EYRIGNOUX, Mme Corinne QUERIO, M. Daniel PARSOIRE, Mme Emilie FARGES, M. Thierry JOUGOUNOUX, Mme Marie Hélène NOUAILLE, M. Frank VAN ESSEN, Mme Marylène VERGNE, Mme Charlotte PARSOIRE, M.

Valentin CARREAU.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Pascale DUFOUR.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Marie-Pascale DUFOUR en faveur de Mme Corinne QUERIO.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire de séance : M. Thierry JOUGOUNOUX.

OBJET : ACHAT PARCELLE GARREL POUR DECI (DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE)

Monsieur le maire rappelle qu'il est nécessaire d'acheter une parcelle au lieu-dit Garrel afin de mettre en place la défense incendie.

Il s'agit de la parcelle n°D 561 appartenant à Madame Michelle RANTIAN. Cette dernière propose de la donner à la mairie à l'euro symbolique.

Après discussions et échanges de points de vue, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le don de cette parcelle à l'euro symbolique.
- Indique que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Il autorise Monsieur le maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents se rapportant à cette opération.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Tulle et publication par voie
d'affichage le 05/06/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Philippe
EYRIGNOUX

